



CCI BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



REPRESENTATION DES ENTREPRISES

SCHÉMAS SECTORIELS 2022-2026

1. LES CCI, LE LIEU OU LA PAROLE DES ENTREPRISES SE CONSOLIDE ET S'EXPRIME

Une légitimité unique en région

Une CCI est avant tout une assemblée de chefs d'entreprise élus par l'ensemble des acteurs du tissu économique de leur ressort.

Sa nature et ses mandats sont uniques : de l'entrepreneur encore seul dans son activité au responsable d'établissement d'envergure internationale, une Chambre de Commerce et d'Industrie représente indirectement jusqu'à 80 % des emplois privés de son ressort. En ce sens, dirigeants de TPE, PME ou dirigeants de sites locaux de taille européenne ou mondiale sont non seulement représentés à part entière dans ses assemblées, mais ils sont également appelés à échanger de pair à pair, sur un total pied d'égalité, solidairement motivés par leur responsabilité au bénéfice de l'économie. De plus, le réseau, par son ancrage et la finesse de ses implantations, est tout particulièrement à même de témoigner et d'intervenir au nom des territoires les moins connectés aux flux structurants, ses représentants étant issus de l'ensemble des bassins qui fondent notre région économique.

C'est donc à ces élus, dont la diversité reflète fidèlement la richesse du tissu entrepreneurial, qu'incombe la responsabilité d'adopter les décisions stratégiques à même de préparer les politiques publiques de soutien au développement économique, et notamment de formaliser des propositions d'actions prioritaires, c'est à eux aussi qu'appartient la légitimité de parler au nom de l'ensemble des établissements du ressort concerné, de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales.

Un cadre législatif rigoureux

L'exercice de représentation, en tant qu'expression d'intérêts catégoriels ou particuliers, et dans le cadre d'un dialogue permanent avec les autorités publiques, est naturellement tributaire de la législation applicable aux relations entre intérêts publics et privés.

A ce titre les CCI, en tant qu'établissements publics de l'Etat, sont dans les faits directement concernées par la loi SAPIN II, [relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique](#).

2. PERIMETRE

La circonscription territoriale de la CCI de région Bourgogne Franche-Comté comprend au 1^{er} janvier 2022 :

- La CCI Région Bourgogne Franche-Comté (CCIR)
- 6 CCI territoriales (CCIT)
 - CCI Métropole de Bourgogne (issue de la fusion des CCI Côte-d'Or et Saône-et-Loire)
 - CCI Saône-Doubs (issue de la fusion des CCI Doubs et Haute-Saône)
 - CCI Jura
 - CCI Nièvre
 - CCI Yonne
 - CCI Territoire de Belfort



Ensemble, les CCI de Bourgogne Franche-Comté **totalisent plus de 125 600 ressortissants** qui représentent près de 1 million de base imposable et plus de 600 000 salariés.

Leur poids économique correspond à près de 3,6 % du poids national.

Le nombre des membres élus des CCI de Bourgogne Franche-Comté s'élève à 286, étant précisé que certains ont la double qualité de membres élus territoriaux et de membres élus régionaux.

Au total avec les membres associés et les conseillers techniques, **le nombre des représentants des entreprises participant aux instances des CCI dépasse les 500.**

L'ensemble de ces représentants constitue un vivier significatif des trois catégories du commerce, de l'industrie et des services, susceptible d'être interrogé rapidement pour émettre des avis ou répondre à toute forme d'enquête d'opinion.

Les CCI de Bourgogne Franche-Comté sont susceptibles de mobiliser à très court terme un échantillon important de représentants des entreprises.

Nous sommes donc en présence d'une force considérable de représentation et d'opinion répartie sur le vaste territoire de Bourgogne Franche-Comté.

3. ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

Le mandat consulaire, unique dans le paysage institutionnel local, s'appuie sur des textes qui spécifient précisément la Vocation des CCI.

L'échelle régionale

- Les CCI ont pour rôle de mobiliser leurs moyens au service de l'intérêt général économique.
- Elles sont consultées par le Conseil Régional pour tout dispositif d'assistance aux entreprises qu'il envisage de créer. Elles sont représentées à cette échelle par le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), où elles siègent de droit, un organisme qui dispose d'une fonction consultative, optionnelle ou obligatoire dans le cadre du processus législatif, réglementaire et normatif.
- Elles sont associées à l'élaboration du SRDEII, du SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et plus rarement des SCOT – Schéma de Cohérence du Territoire, si ceux-ci dépassent la circonscription d'une CCIT.
- **Elles remplissent donc une mission consultative centrale et émettent des avis** sur les questions relevant de leur compétence ; ces avis sont communiqués aux CCIT.
- Les CCIR assurent la coordination et le suivi des actions d'influence auprès des parlementaires auxquelles elles peuvent participer directement, en fonction des enjeux des territoires, de l'organisation interne et des affinités individuelles.



L'échelle territoriale

- Les CCIT exercent pour leur part une fonction de **représentation territoriale** et sont **associées à l'élaboration** par les Collectivités Territoriales **des documents d'urbanisme (SCOT – Schéma de Cohérence Territoriale et PLU – Plans Locaux d'Urbanisme)**.
- Elles peuvent se voir déléguer le droit de préemption par les communes ou leurs groupements pour la **réalisation d'aménagements commerciaux**.
- Elles seules détiennent la légitimité de parler au nom des entreprises de leur ressort et assurent à ce titre le contact quotidien avec les instances politiques et publiques de leur périmètre.
- Les CCIT ont un rôle déterminant dans l'approche et la consolidation des relations du réseau CCI avec les parlementaires. Ce sont elles qui entretiennent les échanges en proximité. L'opinion d'un député sur la CCI de sa circonscription ou d'un sénateur sur la CCI de son département est le socle sur lequel l'action d'influence du réseau peut se déployer.

4. DIAGNOSTIC

Des enjeux d'intervention des cci territoriales et de la CCI régionale globalement bien cernés

Se donner les moyens d'agir

En termes de représentation, le mandat semble un dispositif généralisé et repose au quotidien sur des binômes élus/techniciens dédiés : Mandats dans les syndicats mixtes, CFA, équipements gérés...

Par ailleurs, les CCIT entendent plus que jamais jouer à plein leur rôle de prescripteur dans la rédaction des avis locaux, outils d'influence concrets au sein desquels leur légitimité en matière de représentation du monde économique est souvent utile à la collectivité concernée.

Avis : PLU, PLUi, SCOT, documents d'aménagement, urbanisme, projets de territoires, études et CDAC, vis-à-vis desquelles les CCI doivent valoriser leur expertise pour retrouver une capacité d'influence au bénéfice de l'équilibre du développement des entreprises et des territoires.

Le conventionnement est une pratique désormais généralisée, permettant la formalisation d'objectifs stratégiques concrets et la pérennisation des flux de financements. A ce titre, la loi Pacte souligne et renforce l'esprit des coopérations entre interco et réseau des CCI, dans le cadre renouvelé de la loi NOTRe et des dynamiques en cours en matière d'aménagement et de gouvernance des territoires :

- Conventions d'objectifs et de Moyens avec l'Etat
- Convention pour le développement économique et l'emploi avec la Région
- Conventions avec les collectivités locales

Le lien avec les services de CCI France, pour les enjeux d'envergure nationale, s'effectue au quotidien par le biais d'un dialogue entre les Directions Générales, les Présidences ainsi que le technicien référent en matière de représentation institutionnelle.

La période de gestion de la crise sanitaire a montré l'efficacité de cette organisation tuilée pour apporter à l'Etat, compréhension, diffusion et mise en œuvre.



Des niveaux d'intervention tuilés

Globalement, ce sont donc 4 niveaux d'interventions qui apparaissent dans le champ d'intervention des CCI : territorial / régional / national / européen

Au niveau territorial et infra, les CCIT jouent un rôle quotidien, assuré la plupart du temps par un binôme élu référent/technicien et/ou par une représentation politique assurée par la présidence et/ou la direction générale.

A l'échelle régionale, la CCIR consolide la relation avec les financeurs et partenaires politiques par le biais de conventionnements d'objectifs et de moyens, et un dialogue permanent avec l'Etat et ses représentants, ainsi qu'avec l'exécutif et les services de la Région ou du CESE au sein duquel elle est directement représentée. Le dialogue s'effectue également à travers la coordination avec les syndicats patronaux et les organisations de branche sur les enjeux partagés.

Région et CCIR : un partenariat clé pour garantir la prospérité de la Bourgogne Franche-Comté

En tant qu'interlocutrice du Conseil régional, de ses instances exécutives comme techniques, la CCI de Région, renforcée par les dynamiques territoriales en œuvre, a pour tâche de conseiller les élus et l'administration régionale dans leur définition stratégique et opérationnelle des politiques d'appui au développement économique. Elle exprime, au nom des entreprises dont elle émane, les avis contribuant à l'optimisation des politiques publiques relatives à la croissance et à l'optimisation des conditions cadres visant à favoriser l'entrepreneuriat. En sus d'échanges quotidiens liés au suivi des dossiers engageant les deux parties, le conventionnement consacre la communauté d'analyse et d'engagement des deux structures, communément engagées au service de la prospérité et du rayonnement des savoir-faire et de la compétitivité de la région.

Au niveau national, on assiste la plupart du temps à une juxtaposition qui appelle à la coordination entre action territoriale et locale, notamment via la saisine des parlementaires, souvent interpellés à l'échelle territoriale, régionale et nationale, par CCI France.

Au niveau européen, la CCIR, en lien avec les territoires impactés, est sollicitée en tant que de besoin. Cette sollicitation peut se faire soit par l'intermédiaire de CCI France, soit au travers d'enquêtes ou de l'organisation de manifestations dans le cadre d'EEN (Enterprise Europe Network).

Répartition des sujets par niveau d'intervention

On peut donc partiellement ventiler les sujets d'intérêts consulaires dans les catégories d'échelles suivantes :

Au niveau territorial et infra-territorial

- Avis : PLU, PLUi, SCOT, documents d'aménagement, urbanisme, projets de territoires, études...
- Infrastructures (d'intérêt et/ou d'impact purement locaux)
- Fiscalité des entreprises (à l'échelle des communes et des EPCI)
- Préoccupations environnementales (correspondant à des bassins de vie et de développement)
- Accès au financement pour les entreprises (à l'échelle des communes et des EPCI)



- Relations avec les zones d'influence périphériques : Île de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Suisse et territoires proches (impact sur les bassins de vie et de développement)
- Sécurité et conditions de travail dont ouvertures le dimanche (à l'échelle des communes)
- Emploi/Formation Apprentissage (correspondant à des bassins d'emplois et de développement)

Au niveau régional

- Avis : documents d'aménagement et d'encadrement des politiques publiques de la Région et/ou de l'Etat, projets de territoires, études...
- Infrastructures (d'intérêt et/ou d'impact régionaux)
- Fiscalité des entreprises (de manière marginale mais symbolique)
- Préoccupations environnementales (correspondant à enjeux régionaux)
- Accès au financement pour les entreprises (à l'échelle dispositifs régionaux)
- Relations avec l'Île de France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Suisse et les territoires proches (impact sur zones au-delà de la seule échelle territoriale)
- Emploi/Formation Apprentissage Orientation (correspondant à des enjeux régionaux)

Au niveau national

- Avis : documents d'aménagement du territoire et enquêtes d'intérêt public,
- Infrastructures (d'intérêt et/ou d'impact nationaux et interrégionaux)
- Fiscalité des entreprises (à l'échelle de la politique de l'Etat)
- Préoccupations environnementales (correspondant à des politiques nationales)
- Accès au financement pour les entreprises (à l'échelle dispositifs de financement nationaux et des organismes actifs en la matière)
- Relations avec l'Île de France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Suisse et les territoires proches (mobilisation de la voie diplomatique)
- Emploi/Formation Apprentissage (correspondant aux stratégies nationales en la matière)

Au niveau européen

- Avis : documents d'aménagement du territoire et enquêtes d'intérêt communautaire,
- Infrastructures (d'intérêt européen)
- Fiscalité des entreprises (notamment en matière de distorsion de concurrence)
- Préoccupations environnementales (normes applicables et échanges internationaux)
- Accès au financement pour les entreprises (dans le cadre de programmes européens et priorités stratégiques)



- Relations avec la Suisse et les territoires proches (dialogue avec l'administration communautaire centrale)
- Emploi/Formation Apprentissage (correspondant à des enjeux européens)

A l'échelle internationale

L'énumération des champs d'action et d'influence du réseau consulaire ne saurait faire abstraction de l'échelle internationale, au sein de laquelle les Chambres françaises à l'étranger d'une part et les équipes de CCI international constituent des relais naturels qu'il importe d'intégrer aux stratégies qu'entendent déployer les CCI de Bourgogne Franche-Comté dans leur démarche de rayonnement et de promotion des entreprises régionales.

Matrice de synthèse des mandats / représentations

	Territorial et infra	Régional	Interrégional et national	Européen
Avis	+++	++	+	+
Infrastructures	++	+++	+++	++
Fiscalité	++	+	+++	+
Environnement	+	++	+	+++
Relations internationales	+	++	++	+++
Emploi/Formation	+	+++	+	+
Financement	+	+++	++	++

L'engagement de l'ensemble du réseau consulaire auprès des pouvoirs publics s'est vu renforcé au cours des dernières années marquées successivement par la crise des gilets jaunes (2018-2019), la période COVID (2020-2021), la relance économique ou encore la crise ukrainienne (2022).

Les CCI ont été des acteurs indispensables, fréquemment sollicités par les services de l'Etat, permettant, par leur proximité avec les acteurs locaux, la collecte et synthèse des besoins du terrain.

Le réseau consulaire a parallèlement largement contribué à la diffusion des dispositifs d'accompagnement des pouvoirs publics auprès des entreprises.

5. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Forger l'influence : densifier les relations avec les collectivités, du bassin d'emploi à la grande région.

Le travail de compilation synthétique révèle que les responsabilités du réseau, qu'elles soient territoriales ou régionales, qu'elles s'expriment à travers des avis ou des mandats au sein de structures



de gouvernance locales ou régionales, obligent les CCI à la fois en termes **d'assiduité, d'expertise et de vigilance**.

A ce titre, il importe de systématiser et professionnaliser le cadre du dialogue entre CCI et collectivités, et ce afin d'anticiper au maximum la formalisation des mesures qui impacteront demain l'environnement de l'activité économique locale, et ce afin d'éclairer la construction de la décision publique. Les CCIT doivent pouvoir s'appuyer au besoin sur les ressources régionales. La CCIR, dans le cadre de son dialogue avec la Région, le CESE, l'Etat ou l'échelon national doit pouvoir s'appuyer sur le réseau territorial et ses acteurs, véritable outil d'intelligence collective.

Organisation de la mise en œuvre

Il est donc proposé d'instituer un collectif de veille institutionnelle qui regrouperait élus et techniciens dédiés à la réponse à l'actualité politique, réglementaire et économique locale et régionale, en lien avec les instances nationales de CCI France. Ce collectif sera mobilisé en cas de nécessité, pour optimiser la solidarité entre établissements consulaires, anticiper la prise de décision ou la formalisation d'options politiques, fiscales ou réglementaires prescriptives ou impactantes aux fins d'intégrer au mieux les problématiques spécifiques du monde économique.

L'objectif est donc de doter le réseau d'un dispositif d'alerte dédié à l'influence des politiques publiques consacrées à l'économie.

Dialoguer avec l'Union Européenne : coupler des approches techniques et politiques, offensives et défensives.

Au-delà des aléas politiques, l'Union Européenne et l'échelon communautaire sont et s'affirmeront dans les années à venir comme un cadre réglementaire et concurrentiel incontournable.

A cet effet, des outils existent d'ores et déjà, et ce depuis de nombreuses années. Ainsi, le réseau EEN a développé une expertise reconnue en matière de réglementation européenne et de veille communautaire. Il importe donc de poursuivre la mobilisation des services experts du réseau consulaire afin de généraliser la représentation des entreprises de notre région.

Par ailleurs, il importe de rester en lien avec les instances de représentation des intérêts communautaires et français vis-à-vis de la Suisse. En effet, pour contrer les effets ambivalents de la proximité suisse et optimiser des échanges conditionnés par des accords bilatéraux équilibrés et respectueux, il importe d'ancrer à nouveau le réseau consulaire territorial et local au cœur des échanges diplomatiques entre la France, l'UE et la Suisse.

Organisation de la mise en œuvre

Il est proposé d'aborder les sujets d'enjeux européens dans le cadre de la commission « International » de la CCIR.

Ces travaux pourront se faire dans le cadre de démarches nationales pilotées par la task force Europe de CCI France et coordonnées par EEN au sein de la CCIR.



Formaliser une méthodologie de représentation des entreprises homogène et partagée

Le réseau consulaire, dans l'ensemble de ses composantes, nourrit au quotidien un dialogue dense avec l'ensemble de son environnement politique, social et économique. L'affirmation d'une position centrale au sein de l'échiquier public territorial et régional induit une homogénéité de pratique et une harmonisation des termes de ces échanges, sans bien sûr faire abstraction des intérêts locaux régis par le principe de subsidiarité.

Ainsi, dans les faits, la mission de proximité et d'expertise terrain des CCIT trouve dans les conclusions des lois NOTRe et PACTE une formidable opportunité d'expression et de valorisation.

Organisation de la mise en œuvre :

Il est donc proposé d'homogénéiser le modèle de représentation des entreprises par l'adoption d'une démarche commune à l'échelle de la région, sur l'initiative de chaque chambre territoriale.

Cela peut passer notamment par :

- Le partage au niveau régional d'une méthodologie de représentation des entreprises.
- La formation et l'accompagnement des représentants.
- La réalisation d'un guide présentant les élus avec leurs différentes attributions et représentations.
- La réalisation d'un guide présentant le champ de compétences des structures (Région, EPCI, Europe...).
- Une mutualisation des avis, en favorisant une démarche interconsulaire (Chambre Métiers, Chambre d'Agriculture).
- ...

6. MISE A JOUR ET EVALUATION DU SCHEMA

Indicateurs retenus

Extrait du Bilan COM 2021 (Convention d'Objectifs et de Moyens) avec l'Etat : AXE 4 > LA REPRÉSENTATION DES ENTREPRISES

Rappel de l'objectif et du taux de TFC affectée

Objectif de l'axe	Taux de TFC affectée sur l'axe en consolidation régionale en 2021
Participer à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques, en relayant les propositions des acteurs économiques	Le prévisionnel annoncé dans la COM : 12 % Le réalisé : 11 % Le taux de TFC 2020 affecté sur l'axe 4 est dans la fourchette trajectoire du COP national [9 % < TFC Axe 4 < 15 %]



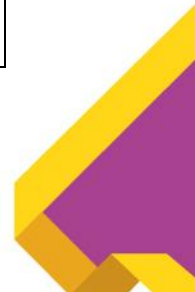
Thématiques et actions

Collecter, gérer, analyser et exploiter les données relatives aux entreprises	
Rappel des actions à mettre en œuvre	Actions menées en 2021
<ul style="list-style-type: none">• Mener des enquêtes et organiser des consultations, permettant de recueillir l'expression des entrepreneurs sur des sujets d'actualité• Tenir à jour le fichier consulaire/bases de données économiques• Tenir à jour des bases de données économiques des entreprises et exploiter ces données pour répondre aux obligations légales, aux sollicitations de l'État et des collectivités territoriales• Accompagner les services de l'Etat dans l'organisation de déplacements ministériels auprès d'entreprises de leurs circonscription par la fourniture d'information économique	<ul style="list-style-type: none">• La plateforme Décidata, dont la gouvernance est partagée entre l'État, le Conseil Régional BFC, l'AER, EMFOR et la CCI Bourgogne Franche-Comté, permet aux CCI d'améliorer la connaissance et l'aide à la décision des entreprises, des secteurs / groupements d'entreprises et des territoires grâce à :<ul style="list-style-type: none">○ 600 indicateurs transversaux○ 50 sources de données dont 20 partenaires fournisseurs d'informations○ Plus de 100 tableaux de bord via 10 thématiques / observatoires dont de nouveaux tableaux de bord sur l'emploi et sur les métiers• Cofinancée par le Conseil Régional, la plateforme jusque-là réservée aux membres de la gouvernance s'est ouverte plus largement :<ul style="list-style-type: none">○ Aux acteurs économiques locaux avec cinq thématiques accessibles (indicateurs selon les droits)○ Au grand public depuis le dernier trimestre 2021 avec trois thématiques accessibles (selon les droits de diffusion)• Le pôle études et data de la CCI BFC a produit 58 prestations en réponse aux demandes internes (CCIR et CCIT) et partenariales (études, notes, fichiers prospects, cartographie...)• En 2019, une enquête sur le comportement des ménages a été mise en œuvre sous la forme d'un observatoire des flux de consommation (panel de plus de 11 000 ménages). La CCIR participe au bon déploiement des pratiques concernant l'observatoire des flux de consommation, dans les départements de l'ex Franche-Comté et au suivi du prestataire. Cet observatoire est devenu opérationnel en 2020• En novembre et décembre, Le pôle études et data a réalisé le calcul de la pesée



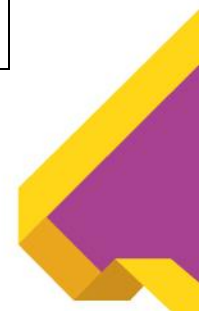
économique et les simulations de la nouvelle assemblée CCI de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre des **élections consulaires 2021**

- **UBIBOX, SIG dédié au commerce**, a permis à la CCI 21 d'étendre son observatoire de l'offre commerciale à plusieurs villes de Côte-d'Or en géolocalisant les points de vente
- Des enquêtes conjoncturelles et des **outils d'observation économique** spécialisés peuvent être déployés ponctuellement pour répondre à des besoins spécifiques:
 - **Observatoire des flux de consommation** : En particulier sur le sujet de l'appui au développement du commerce / tourisme (ex : en Côte-d'Or, une enquête de conjoncture relatif au secteur commerce sur le périmètre de la métropole dijonnaise, d'une part, et du département de Côte d'or, d'autre part, enquête conjoncturelle du commerce sur l'agglomération de Vesoul...).
 - **IMDEX** : Développement d'un observatoire de **l'immobilier d'entreprise** au bénéfice de Dijon Métropole
- Appui aux stratégies de développement commercial développées par l'État :
 - Projet « **Petites villes de demain** » (restructuration des centres villes) : Dès le lancement de l'opération à l'automne 2020, la CCI BFC a été associée au comité régional de cohésion territoriale, sous la présidence du préfet de région. Chaque CCI territoriale fait partie du comité local de cohésion territoriale du département
- À noter également, la participation de la CCI Bourgogne Franche-Comté au **Club de conjoncture** de la Banque de France
- Toutes les CCI gèrent et mettent à jour le **fichier des établissements industriels, commerciaux et de services du département inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés**. Cette base de données est commercialisée par les services « Fichier » et les boutiques en ligne (ex : CCI 21). Ce fichier recouvre le fichier consulaire



Mener des missions consultatives

Rappel des actions à mettre en œuvre	Actions menées en 2021
<ul style="list-style-type: none"> • Informer des besoins des entreprises, les pouvoirs publics locaux et régionaux, notamment par auto saisine • S'exprimer par avis ou rapports sur les documents d'orientation, de planification et d'urbanisme, sur les grands projets à caractère économique ou sur les projets de textes normatifs impactant les entreprises afin que leurs besoins et attentes soient mieux pris en compte • Emettre des avis sur les documents d'orientation, de planification et d'urbanisme des collectivités régionales et infra régionales • Participer aux instances de concertation dans les territoires afin d'orienter les pouvoirs publics dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de développement • Participer au service public régional de l'orientation, à la gouvernance régionale de l'apprentissage et aux comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) 	<ul style="list-style-type: none"> • La Cellule interne d'appui aux fonds européens (EEN) a œuvré sur des projets FEDER, FSE en lien avec le programme de relance post COVID et les mesures exceptionnelles de REACT EU • La CCI Bourgogne Franche-Comté (EEN) est mandatée par la Commission européenne pour identifier et remonter les problématiques rencontrées par les entreprises au quotidien avec la mise en œuvre du marché unique. Ceci a pour objectif d'adapter la réglementation dans le cadre du « Small Business Act » visant à aider les PME à profiter davantage des potentialités du marché unique. Ainsi, 33 dossiers d'entreprises ont été remontés à la Commission européenne concernant des problématiques au fonctionnement du Marché unique sur des sujets tels que l'origine de marchandises, de l'application de la TVA notamment dans les échanges avec la Suisse, le Brexit, les nouveaux règlements sur les dispositifs médicaux (dispositif SME FEEDBACK)... • Elle assure le suivi du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui est le projet politique de la Région et de ses partenaires d'ici à 2050 • La CCIR, dans le cadre de l'association Place Financière de Bourgogne Franche Comté dont elle est adhérente, a contribué au rendu d'avis sur des sujets de nature financière (ex : Avis sollicité par le Conseil Régional sur la création d'un fond régional souverain) • Emission d'avis sur demande de la collectivité : A titre d'exemple, on peut citer la CCI 90 qui a été sollicitée par la municipalité de Belfort sur la création ou l'extension d'ensembles commerciaux, ainsi que sur neuf projets de modifications de PLU issus de communes du département



Informers les entreprises sur les dispositifs de soutien de l'État	
Rappel des actions à mettre en œuvre	Actions menées en 2021
En relais des politiques publiques dans les territoires, informer les entreprises sur les dispositifs de soutien de l'État via les sites internet, newsletters CCI...	Toutes les CCI disposent d'outils tels que sites internet, newsletter..., permettant de relayer auprès des entreprises les politiques de l'Etat et des collectivités territoriales relatives au développement économique On peut citer aussi, un outil de communication conjoncturel : le site relancermonentreprise.fr (cf. supra) qui a permis de communiquer sur les dispositifs de relance liés à la pandémie

Évaluation de l'axe 4

Thématiques	Indicateurs d'activité	2021
Collecter, gérer, analyser et exploiter les données relatives aux entreprises	Nombre de visites sur les sites web	A08-IA3 : 507544
Mener des missions consultatives	Nombre d'avis	D01-IA1 : 205
informer les entreprises sur les dispositifs de soutien de l'État	Nombre d'entreprises informées sur les nouveaux dispositifs	AEO-IA2 : 5032

Les objectifs seront revus lors de l'élaboration de la COM 2022 (Convention d'Objectifs et de Moyens) avec l'Etat.

7. CONCLUSION

Le réseau des CCI de Bourgogne Franche-Comté est force de propositions, via la CCIR, auprès du Conseil Régional pour la stratégie de développement et l'élaboration des dispositifs d'accompagnement des entreprises. Cette force de propositions se déploie en proximité, via les CCIT, pour la mise en œuvre la plus adaptée et la remontée des attentes et besoins spécifiques des territoires.

